

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 20 janvier 2022

L'an deux mille vingt et un, le 20 du mois de janvier à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 14 janvier 2021.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, adjoints,
Raphaël BENOIT, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ

ABSENTS EXCUSES

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphaël BENOIT
Jean-Baptiste GRANGE
Laura LAVILANIE
Jean Philippe DELARUE procuration à Stéphane AUZERAL

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
Marc CAUMONT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **03 janvier 2022**
Le compte rendu du conseil municipal du **03 janvier 2022** est approuvé à l'unanimité.

ACHAT TERRAIN AU PARC RESIDENTIEL DE LOISIR (09-2022)

Monsieur le Maire rappelle que l'entrée de la Volerie est située sur une parcelle B 427 d'une contenance de 263 m², appartenant au PRL Hauts de Nestes.
L'assemblée générale du PRL le 28 août 2021, a donné son accord pour la cession de la dite parcelle. Il est intéressant que la commune achète ce terrain pour compléter l'emprise de la Volerie et son exploitation.

Cette parcelle devrait donc être achetée par la commune d'Arreau pour un montant de 100 €. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise M Le maire à procéder à l'acquisition par la commune, de parcelle B 427 d'une contenance de 263 m² pour un montant de 100 €.
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'ARREAU